



Formation professionnelle pour les jeunes

TPATCOUTSUP

CS - Constructions Paysagères

RNCP 35399 – Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire – Arrêté du 22 décembre 2020

Devenez un spécialiste des constructions paysagères

→ Assurer une formation par alternance dynamique pour devenir un professionnel du paysage spécialisé en conduite de chantier pour les constructions paysagères



Apprentissage, l'efficacité vers l'emploi

🏻 Points forts de la formation

- → Nombre de participants limité à un groupe de 16
- → 4 ha d'espaces verts sur l'établissement, entièrement dédiés aux activités pratiques
- → Équipements pédagogiques innovants et une « halle paysage-environnement » de 800 m² disposant d'ateliers bois, métaux et machinisme
- → Établissement reconnu pour ses compétences en matière de gestion différenciée des espaces verts
- → Adhésion à la charte d'accueil d'apprenti(e) en situation de handicap
- → Formateurs **certifiés** en conduite d'engins
- → Passage du certificat Sauveteur Secouriste du Travail (SST), si besoin
- → Passage du CACES d'une catégorie, pris en charge par le CFA: catégorie A (engins de moins de 6 tonnes dont minipelle) ou catégorie F (télescopique)
- → Passage du Permis BE, pris en charge par le CFA
- → Préparation de l'AIPR, certification à la charge de l'apprenti

Conditions d'admission

- → Être titulaire d'un BAC PRO Aménagements Paysagers, d'un BP Aménagements Paysagers, d'un BTSA Aménagements Paysagers ou d'un autre diplôme de niveau 4 (sous réserve d'une dérogation sur décision de la DRAAF) ou justifier d'au moins trois ans d'expérience professionnelle à temps plein
- → Et avoir conclu un contrat d'apprentissage avec une entreprise paysagiste L'inscription au CFA est définitive à la signature du contrat d'apprentissage
- → Être âgé de **moins de 30 ans** à la date du début du contrat d'apprentissage
- → Avoir passé les tests de positionnement (si besoin) et l'entretien de motivation organisés par le CFA Nature
- → Le maître d'apprentissage doit remplir des conditions minimales de qualification et d'expérience professionnelle
- → L'apprentissage peut s'effectuer sur deux entreprises sous réserve de la mise en place d'une convention de mise à disposition

🖾 Durée et déroulement de la formation

- → Le CS Constructions Paysagères (CS CP) se prépare sur 1 an (490 heures) soit environ 15 semaines de présence au CFA
- → Les cours ont lieu du lundi 9h15 au vendredi 15h15 : 35 heures par semaine

🦠 Coût de la formation

- → Formation prise en charge par les OPCO (Opérateur de Compétence), donc gratuite pour les jeunes
- → Aide financière pour l'hébergement et la restauration (pour les entreprises du secteur privé)
- → INTERNAT filles et garçons, non obligatoire
- → Une participation de 50 à 120 € est demandée pour les frais de photocopies et prestations diverses

🦠 Délais d'accès

- → Prise en charge de la demande par le CFA : 3 semaines à compter du retour du dossier d'inscription et sous réserve de contrat avec une entreprise
- → **Début de la formation :** Septembre à novembre inclus (pour une entrée en formation au-delà du mois de novembre, veuillez nous contacter)

El Contenus de la formation : aptitudes et compétences

- Assurer la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères
- → Réaliser des constructions paysagères avec liants
- → Réaliser des constructions paysagères non maçonnées

Le tableau des épreuves est remis, en début de formation

Suivi et évaluation

- → Les partenaires de la formation (employeur, tuteur, famille, CFA) connaissent et contrôlent les activités de l'apprenti avec :
 - Le livret d'apprentissage
 - Les rencontres Parents / Employeurs / Apprentis / Formateurs, organisées en janvier
 - Les visites du coordinateur sur l'entreprise (une en fin de période d'essai, une en cours d'année)
 - Des rencontres exceptionnelles si besoin
- → La validation des 3 UC est nécessaire pour l'obtention du de la spécialisation d'ouvrier paysagiste qualifié en conduite de chantier pour les constructions paysagères
- → Le bénéfice des UC acquises est conservé 5 ans (le candidat peut représenter la ou les UC manquantes)
- → Les évaluations se déroulent **tout au long de la formation**, lorsque l'apprenti est prêt, sous forme de pratique avec entretien d'explication (hormis quelques dates fixées pour l'ensemble du groupe : CACES ...)

🖔 <u>Equipe</u>ments pédagogiques et techniques

- → 11 salles de cours
- → Informatique :
 - 2 salles (dont une salle DAO/PAO)
 - 10 classes mobiles
- → Centre de Ressources (CdR), espaces dédiés à l'individualisation des parcours de formation
- → Installations sportives sur site :
 - gymnase
 - piste athlétisme et terrain rugby
- → Exploitation bio, support pédagogique :
 - ateliers (maraîchage, ovin viande, porc, volaille)
 - magasin de vente à la ferme
- → Espaces verts sur 4 hectares, entièrement dédiés aux activités pratiques
- → Halle Paysage et Environnement de 800 m²:
 - ateliers (bois, métaux et machinisme)
 - aire de pratique de 5000 m² dont 500 m² sous abri
- → Equipements techniques pédagogiques :
 - 2 mini pelles
 - 1 véhicule benne électrique
 - 2 microtracteurs
 - 1 tracteur agricole
 - 1 chariot télescopique
 - 1 motobasculeur
 - 2 tondeuses autoportées
 - 1 simulateur de conduite
 - 25 tronçonneuses
 - Matériel de paysage sur batterie
 - etc...

Insertion professionnelle

- → Ouvrier paysagiste qualifié spécialisé en conduite de chantier pour les constructions paysagères au sein d'entreprises paysagères ou de collectivités territoriales,
- → Chef d'équipe, création d'entreprise, ...





